

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, ADDIS ABABA, ETHIOPIA, TEL.:(251-11) 551 38 22 FAX: (251-11) 551 93 21

**CONSULTATION DE HAUT NIVEAU
SUR LA GOUVERNANCE ET LA DEMOCRATIE EN
AFRIQUE : TENDANCES, DEFIS ET PERSPECTIVES**

**DAKAR, SENEGAL
28 – 30 NOVEMBRE 2012**

DECLARATION FINALE

CONSULTATIONS DE HAUT NIVEAU SUR LA GOUVERNANCE ET LA DEMOCRATIE EN AFRIQUE : TENDANCES, DEFIS ET PERSPECTIVES

1. Une Consultation de haut niveau sur la Gouvernance et la Démocratie en Afrique: Tendances, Défis et Perspectives, organisée par le Département des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine, s'est tenue du 28 au 30 novembre 2012 à Dakar, au Sénégal. Elle a enregistré la participation d'experts de la gouvernance et de la démocratie des organes de l'Union africaine, des Etats membres de l'Union, des Communautés économiques régionales, de la société civile, des partenaires au développement, des institutions des Nations Unies et d'établissements universitaires à travers le continent.
2. La consultation a donné aux participants l'occasion d'échanger des points de vue sur :
 - a) l'état de la gouvernance et de la démocratie en Afrique ;
 - b) les tendances régionales de la gouvernance et de la démocratie en Afrique ;
 - c) les défis et perspectives de la gouvernance et de la démocratie en Afrique ;
 - d) le suivi du respect, par les Etats membres, des instruments de l'UA sur la gouvernance, les droits de l'homme et la démocratie.
3. Au cours de la consultation, des discussions approfondies ont eu lieu au cours des trois sessions parallèles ci-après :
 - a) Le rôle central de la démocratie et de la gouvernance dans la sécurité humaine et le développement en Afrique ;
 - b) Le renforcement de l'état de droit et du constitutionalisme et la prise en charge des changements anticonstitutionnels de gouvernement ;
 - c) la responsabilité de protection des droits de l'homme et des peuples et la justice transitionnelle.
4. Les présentations et travaux de chacune des sessions plénières et parallèles ont été précédés par des contributions de haut niveau faites lors de la Séance d'ouverture. Les contributions riches et importantes ont permis de créer un cadre de discussions, mais aussi de donner des orientations aux défis qui se posent. Les points ci-après ont été mis en exergue lors de la séance d'ouverture :
 - a. Des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine de la gouvernance sur le continent. Toutes les parties prenantes devraient se fonder sur ces progrès dans le cadre du processus de démocratisation globale et pour faire face aux défis de la gouvernance et de la démocratie;

-
- b. Le recul de la démocratie, la violence post-électorale et les conflits liés aux ressources naturelles mettent en exergue les limites du processus électoral formel et la nécessité de définir les modalités de participation et de responsabilisation.
 - c. Le lien entre les dividendes de la démocratie et de la gouvernance et les pratiques de la démocratie doit être établi, car le continent continue de faire face à une inégalité de plus en plus prononcée, à l'intensification du chômage, à l'augmentation du nombre de jeunes marginalisés et à une croissance économique non inclusive.
 - d. La nécessité d'utiliser des structures politiques formelles et non formelles pour maintenir la continuité politique et renforcer la participation et l'intégration de tous, y compris les jeunes et les femmes, afin de cultiver et de soutenir un leadership éthique et responsable.
 - e. Le rythme de la ratification et de la mise en œuvre des instruments de l'UA par les Etats membres est assez lent.
 - f. Les peuples du continent ont un rôle crucial à jouer dans la garantie de la démocratie.
 - g. La dynamique de la démocratisation de l'information et son impact sur l'Afrique doit être reconnue, vu que les technologies nouvelles et émergentes offrent une grande opportunité de renforcer la participation, la transparence et la collaboration.
5. Se basant sur les contributions d'orientation, les discussions au cours des sessions ont été axées sur l'état de la gouvernance et de la démocratie en Afrique. Les contributions et discussions ont permis de mettre en évidence les tendances, défis et opportunités méritant un examen plus approfondi. Parmi les points discutés, on note ce qui suit :
- a. L'Afrique doit avoir une vision et une mission communes, relativement à son rôle dans un monde contemporain en mutation, afin de promouvoir l'unité grâce à l'intégration et à la libération du Continent de sa dépendance envers les partenaires extérieurs.
 - b. L'agenda de l'intégration doit être établi sur la base des valeurs partagées, tel que défendues par l'Architecture africaine de la gouvernance et la Plateforme africaine de la gouvernance et grâce à la participation active des communautés économiques régionales (CER) et des peuples africains.
 - c. Le caractère pluriel de la gouvernance et de la démocratie doit être reconnu afin de pouvoir apprécier ce qui est possible à différents niveaux et servir de base pour mettre l'accent sur les formes locales de gouvernance qui émergent dans le cadre des initiatives de décentralisation.
 - d. Les institutions de l'Etat et leur établissement sur la base d'une action autonome sont fondamentales au processus de démocratisation et

devraient être au centre des interventions visant à renforcer la responsabilité, l'état de droit, le constitutionalisme et la bonne gouvernance.

- e. La relation entre la démocratie et le développement, y compris l'impact de la croissance rapide dans les industries extractives, exigent un engagement crucial, accompagné d'options et d'approches qui favorisent l'inclusion économique et politique.
 - f. Il est impératif de renforcer la participation et l'engagement effectifs des minorités politiques, des femmes, des personnes handicapées et des jeunes dans tous les domaines de la démocratie et de la gouvernance.
 - g. Des engagements sociaux élargis dans le domaine de la démocratie, en particulier, les interactions Etat et société civile, et la constitution de partis politiques inclusifs, sont essentiels au renforcement de la démocratie et à l'institution d'une citoyenneté responsable et engagée.
 - h. Un leadership collectif, éthique et plus large au sein des sociétés est essentiel pour garantir et renforcer l'élan démocratique et le maintien d'un engagement à l'application de l'état de droit et des principes de l'indépendance judiciaire.
6. S'appuyant sur les discussions et réflexions sur l'état de la gouvernance et de la démocratie en Afrique, les participants ont examiné les tendances actuelles et émergentes dans les cinq régions de l'Union africaine. Les questions clés ci-après ont été soulevées au cours des débats :
- a. Les informations sur la démocratie et la gouvernance dans toutes les régions ne sont généralement pas accessibles de manière à faciliter leur engagement. Il est donc important d'examiner la façon de surmonter ces défis grâce à des initiatives de suivi et d'évaluation.
 - b. Compte tenu de la diversité de l'expérience et des développements sur le continent, le processus de démocratisation s'avère positif et requiert le soutien des pairs.
 - c. Les processus transitionnels dans les pays qui ont récemment connu un élan démocratique rapide laissent supposer que le renforcement de la démocratie prend du temps et nécessite que l'on mette l'accent sur le rôle d'une citoyenneté active, de la société civile et des institutions de la démocratie.
 - d. L'inégalité et le développement économique exercent des pressions considérables sur le processus de démocratisation et ils constituent de plus en plus des défis majeurs pour la garantie d'une plus large appropriation de la dynamique démocratique.
 - e. Les pays membres continuent de faire face à des défis liés à la gestion de la diversité et à l'intégration de voix critiques dans le processus d'établissement d'un système politique inclusif en mesure d'intégrer, entre autres, les besoins et les points de vue des jeunes et des femmes.

-
- f. La (re)construction de l'Etat doit être faite d'une manière qui assure la responsabilité du gouvernement dans le développement et dans la garantie d'opportunités économiques inclusives pour son peuple.
 - g. La lutte contre la corruption, le favoritisme, l'utilisation des ressources de l'Etat à des fins d'enrichissement personnel et la fraude électorale requièrent un engagement direct, car ils sont au centre de la récurrence des pratiques antidémocratiques dans des environnements démocratiques formels.
 - h. Les jeunes et les femmes du continent sont maintenant des acteurs importants dans l'orientation des processus démocratiques et, partant, la nécessité pour les institutions politiques de veiller à offrir des opportunités économiques inclusives aux jeunes et aux femmes.
 - i. Les jeunes ont un rôle crucial à jouer dans l'avenir, mais la plupart se sentent exclus de la scène politique et du développement socioéconomique. Il est donc nécessaire de créer des conditions nouvelles et novatrices en vue de l'inclusion et de la pleine participation des jeunes au développement du continent.
7. Les trois sessions parallèles ont tenté de faciliter un plus grand engagement des participants aux discussions générales au cours des sessions plénières, notamment :

a) Le rôle central de la démocratie et de la gouvernance dans la sécurité humaine et le développement en Afrique

- i. La mise en oeuvre effective de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance est essentielle au renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance sur le continent.
- ii. Le rôle et l'indépendance du secteur de la sécurité des processus politiques est fondamental à la consolidation de la démocratie. Il est par conséquent essentiel de veiller à la surveillance de ces agences et à l'engagement quant au rôle de l'armée dans les processus de développement économique.
- iii. Les modalités électorales, la gestion des élections et les processus visant à renforcer leur crédibilité doivent être déterminés par les réalités du Continent. Ce sont les institutions indépendantes et crédibles qui doivent s'approprier ces processus.
- iv. Il est urgent de reconnaître l'efficacité et la valeur des nouvelles technologies et la manière dont elles facilitent la circulation de l'information pour lutter contre la fraude et les pratiques contraires à l'éthique dans les processus électoraux.

b) Le renforcement de l'état de droit et du constitutionnalisme et la réponse aux changements anticonstitutionnels de gouvernement

- i. Le recours à des voies constitutionnelles, légales et semi-légales plus sophistiquées pour engager des actions non-démocratiques doit être contré par l'utilisation des instruments de Valeurs partagées et une diplomatie préventive et proactive de la part de l'Union africaine.
- ii. L'engagement de la société civile et la participation effective des populations dans les affaires des Etats et du continent, en particulier dans la gouvernance économique et politique, sont cruciaux pour le renforcement de la démocratie sur le continent et l'assurance que les acquis ne soit pas érodés par la lenteur de la progression du développement d'économies inclusives à partir des revenus tirés de la croissance des industries extractives.
- iii. L'Union africaine devrait jouer un rôle plus actif dans le soutien aux Etats membres en s'attelant aux causes profondes et structurelles des conflits comme, par exemple, par la gestion durable, l'exploitation et la distribution équitable des ressources naturelles.
- iv. L'Union africaine et les Communautés économiques régionales doivent aller au-delà des modalités actuelles de répartition des pouvoirs et redoubler leurs efforts visant à combler l'écart entre les engagements exprimés, les instruments adoptés et ratifiés et les actions contradictoires qui se manifestent souvent au sein des Etats membres de l'Union.

c) La responsabilité de protéger les droits de l'homme et des peuples et la justice transitionnelle

- i. Les droits de l'homme et des peuples sont au cœur de l'avancée démocratique et de la gouvernance. Il est impératif de redoubler d'efforts pour renforcer leur application et leur respect par des instruments pertinents.
- ii. Compte tenu des nombreux défis posés par les conflits auxquels sont confrontés les Etats membres, en particulier ceux qui en ont récemment vécu, il est de plus en plus urgent que l'UA facilite et garantisse l'adoption et la mise en œuvre de mesures de justice transitionnelle légitimes et crédibles comme des recours contre l'impunité et des réparations adaptées aux contextes.
- iii. La capacité de l'Union africaine à démontrer son implication doit être renforcée par des investissements plus actifs dans les initiatives humanitaires et par l'adoption et l'application des instruments existants de l'Union africaine à l'égard des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées.
- iv. L'UA devrait récupérer et diriger la mise en œuvre du principe de la responsabilité de protection sur le continent.

8. La dernière session formelle de la Consultation a porté sur le respect par les Etats membres de la démocratie et des instruments de la gouvernance. Outre le fait de servir de base à l'étude d'approches plus intégrées de suivi, cette session a également constitué une plateforme de dialogue sur la manière dont l'Union pourrait renforcer les mécanismes existants et assurer une approche mieux coordonnée. Les points essentiels ci-après ont émergé des différentes contributions et des discussions qui s'en sont suivies :

- a. Il existe des instruments d'évaluation de l'état de la démocratie et de la gouvernance sur le continent mais ils ont tendance à être déployés sans aucune coordination. Il est impératif que des efforts soient déployés pour établir une meilleure coordination.
- b. Les initiatives de la société civile et de la communauté doivent être considérées viables pour permettre une revue active de l'état de la gouvernance dans la mesure où elles permettent souvent, à l'aide des nouvelles technologies, de fournir des informations en temps réel à cet égard.
- c. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples intervient positivement dans ce domaine et elle doit être soutenue à travers l'engagement de la société civile et la présentation régulière de rapports d'Etat par les Etats membres.
- d. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) doit être perçu comme un instrument d'appui au renforcement de la gouvernance et de la démocratie et comme un cadre de promotion de l'apprentissage et d'échange au sein et entre les Etats membres.

9. Les recommandations suivantes sur les futures initiatives orientées de l'Union africaine et de ses Organes ont émané des différentes contributions, des débats et des discussions lors des consultations :

- a. Le processus de ratification des instruments existants doit être renforcé et accéléré afin de garantir une pleine adhésion aux Valeurs partagées et la mise en œuvre de normes et de standards par les Etats membres de l'Union.
- b. La Commission de l'Union africaine devrait instaurer un dialogue plus actif sur les principes de la séparation des pouvoirs, l'application de l'état de droit et le constitutionnalisme comme fondements de la gouvernance démocratique.
- c. Les principes de démocratie et de gouvernance doivent être liés à l'engagement dans la paix et la sécurité afin de garantir le respect des Valeurs partagées sur le continent et leur permanence dans les initiatives de protection de la paix.

-
- d. Pour affirmer l'élan de la démocratie et de la gouvernance, il est essentiel de concentrer l'attention sur l'établissement et la consolidation d'indicateurs, de normes et de repères appropriés du respect des normes et des standards des Valeurs partagées et sur la mise en place de pratiques efficaces de suivi et d'évaluation venant compléter le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.
 - e. Le principe de maintien des Valeurs partagées, notamment la responsabilité de protection, devrait être inscrit au cœur des discussions et des interventions dans les zones de conflit ainsi que dans la médiation et la résolution des conflits par l'UA sur l'ensemble du continent.
 - f. Les questions liées à la justice et l'affirmation de l'état de droit doivent s'inscrire dans le processus global de démocratisation et devraient, le cas échéant, intégrer les principes et les mécanismes de justice transitionnelle et de réconciliation.
 - g. Dans le cadre des initiatives visant à renforcer la crédibilité des élections, l'attention devrait être portée sur le renforcement de l'autonomie des Organes de gestion des élections et sur l'élaboration de stratégies plus larges garantissant le caractère inclusif des élections.
 - h. Le déploiement de l'Architecture africaine de la gouvernance (AAG) et de la Plateforme africaine de la Gouvernance doit servir à renforcer les contributions à l'application et à la mise en œuvre des Valeurs partagées dans toutes les interventions du Conseil de paix et de sécurité, du Conseil exécutif, du Parlement panafricain et du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.
 - i. Le cadre de l'Architecture africaine de la gouvernance devrait servir à renforcer les synergies, la collaboration et la coordination avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) pour garantir la bonne gouvernance et la démocratisation, prévenir les conflits et favoriser le caractère durable de la paix. Ces deux cadres devraient être conjointement appliqués dans les contextes de médiation, de reconstruction consécutive aux conflits et de développement.
 - j. Une attention plus coordonnée et mieux ciblée doit être accordée aux relations entre la démocratie et l'assurance d'économies inclusives érigées sur le fondement d'une plus grande équité, de l'accès à l'emploi et la garantie du droit de s'engager dans une activité économique productive.
 - k. La fourniture d'informations et une plus grande participation de la société civile devraient aider à renforcer l'éducation civique et dégager un consensus social plus large sur les Valeurs partagées de l'Union et leur pertinence pour les peuples du Continent.
 - l. L'UA devrait procéder à l'évaluation de l'impact de ses instruments relatifs aux Valeurs partagées et s'engager dans des processus visant à revoir leur contenu et combler les lacunes du cadre politique telles que la justice transitionnelle et la mise en œuvre du Principe de la responsabilité de protection (R2P).

-
- m. Il est impératif d'accélérer l'intégration régionale, par exemple, en facilitant la liberté de circulation des Africains sur le continent et en renforçant la gouvernance locale de manière à construire une identité citoyenne dans le cadre d'un processus plus large de promotion de la démocratie, de la paix et de la sécurité.
 - n. La coordination entre les Organes de l'UA doit être renforcée et des mesures doivent être prises pour rendre plus efficaces les synergies et les interventions entre l'UA, les CER, les Institutions des Nations Unies, les partenaires au développement et la société civile en matière de démocratie et de gouvernance.

10. Les participants à la Consultation ont demandé au Département des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine de diffuser largement les résultats de la Consultation et de publier un rapport exhaustif des travaux et des conclusions issues de la plénière et des séances parallèles. Il a également été demandé à la Commission de veiller à se servir des conclusions et des travaux dans l'élaboration de ses futurs plans et de continuer à œuvrer en partenariat avec un groupe plus large de parties prenantes dans l'exécution de son mandat et de la poursuite de son agenda des Valeurs partagées sur le continent.

11. Les participants ont exprimé leur immense gratitude au Gouvernement et au peuple de la République du Sénégal pour avoir bien voulu accueillir la réunion et pour la chaleureuse hospitalité qui leur a été réservée durant tout leur séjour à Dakar. Les participants ont également remercié le Département des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine pour la tenue de cet événement ainsi que les partenaires suivants : l'Institut africain de la gouvernance (IAG), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la GIZ, pour leur soutien généreux à la Consultation. Les participants se sont engagés à assumer la responsabilité collective de renforcer la démocratie et la gouvernance et à poursuivre l'agenda des Valeurs partagées de l'Union africaine dans leur propre domaine d'intervention et dans leurs activités respectives.